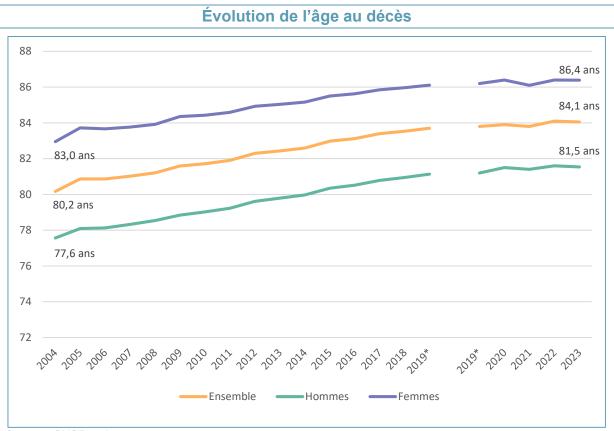
4.2 L'AGE AU DECES ET LA DUREE DE SERVICE

4.2.1 L'âge au décès

En 2023, l'âge moyen au décès était de 84,1 ans, 86,4 ans pour les femmes et 81,5 ans pour les hommes

Entre 2004 et 2023, l'âge au décès des retraités du régime général a augmenté de 3,9 ans, passant de 80,2 à 84,1 ans. Cette augmentation est légèrement plus faible pour les femmes, avec un âge au décès qui passe de 83 à 86,4 ans, soit + 3,4 ans, que pour les hommes dont l'âge au décès est passé de 77,6 à 81,5 ans soit + 3,9 ans.



Source: SNSP et Asur.

Champ: Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général (hors outils de gestion de la Sécurité sociale pour les indépendants jusqu'à 2018), par année de décès (données 2023 arrêtées au 30 avril 2024).

* Rupture de série à la suite de l'intégration du régime des travailleurs indépendants au régime général.

4.2.2 La durée de service de la pension

Les retraités du régime général décédés en 2023 percevaient un droit du régime général depuis 21,7 ans en moyenne. Cette durée de service est plus élevée pour les femmes (23,3 ans) que pour les hommes (20 ans), bien que ces derniers partent à la retraite plus tôt, cette différence s'explique une espérance de vie plus élevée pour les femmes. En effet, l'âge au décès des femmes est supérieur de près de 5 ans à celui des hommes.

Les bénéficiaires d'un droit direct perçoivent leur droit en moyenne 6 ans de plus que les bénéficiaires d'un droit dérivé (21,7 ans contre 15,9 ans). Cela s'explique en partie par l'âge d'obtention des droits dérivés étant bien plus élevé (75 ans) que pour les droits directs (63 ans) (cf fiche 2.1.2 et 2.2.2).

Entre 2004 et 2023, la durée de service moyenne de la pension a augmenté de 5 ans, passant de 17,1 à 21,7 ans. Pour les femmes cette durée est passée de 18,8 à 23,3 ans tandis que pour les hommes elle est passée de 15,5 à 20 ans.

La durée de service moyenne du droit direct est passée de 17,1 ans à 21,7 ans (soit une augmentation de 4,6 ans ou + 27 %). Pour les hommes, cette durée de service est passée de 15,5 à 20 ans (+ 4,5 ans ou + 29 %) et pour les femmes de 19,0 à 23,3 ans (+ 4,3 ans ou + 23 % d'augmentation).

Concernant les droits dérivés, la durée moyenne de service de la pension est passée de 14,2 à 15,9 ans (soit une augmentation de 1,7 ans ou + 12 %). Pour les hommes cette durée est passée de 7,1 à 8,6 ans (+ 1,5 ans ou + 21 %) tandis que pour les femmes la durée moyenne est passée de 14,8 à 16,9 année (+ 2,1 ans ou + 14 %).

Evolution de la durée de service de la pension par type de droit 25 23,4 ans 18.8 ans 21,7 ans 20 20,0 ans 17.1 ans 15,5 ans 10 5 Ensemble Femmes Hommes Droits directs Femmes droits directs Hommes droits directs Droits dérivés Femmes droits dérivés Hommes droits dérivés

Source : SNSP et Asur.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général (hors outils de gestion de la Sécurité sociale pour les indépendants jusqu'à 2018), par année de décès (données 2023 arrêtées au 30 avril 2024).

* Rupture de série à la suite de l'intégration du régime des travailleurs indépendants au régime général.